01 08 10

VILLENEUVE, Estelle

ci-après appelée la « demanderesse »

C.

EQUIFAX CANADA INC.

ci-après appelée l'« entreprise »

CONSTAT DE RÈGLEMENT

La demanderesse a saisi la Commission d'accès à l'information d'une demande d'examen de mésentente en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*¹.

En réponse à une communication de la soussignée datée du 10 avril 2002, dont copie fut servie à l'entreprise, l'avocat de la demanderesse a fait savoir, par courrier du 15 avril suivant adressé à la soussignée, que sa cliente est satisfaite du règlement de cette affaire avec l'entreprise.

EN CONSÉQUENCE, la Commission

FERME le dossier.

Québec, le 16 avril 2002.

DIANE BOISSINOTCommissaire

Avocat de la demanderesse : Me Franco Tamburro

L.R.Q., c. P-39.1.